



**Avis des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur l'Information-  
Consultation relative à l'aménagement de l'organisation des Coordinateurs des  
échanges nationaux et internationaux du service Enquêtes & Reportages de la  
Rédaction Nationales  
(Point n°8)**

A la suite des débats qui se sont tenus le mois dernier, les élus ont demandé des compléments d'information sur ce projet qui les inquiète.

Si la direction a répondu à la demande de pouvoir bénéficier d'une vacation dédiée à la réalisation de cette activité, aux demandes de plannings sur plusieurs semaines, d'information sur la formation mise en place et à la redéfinition de la fiche de poste, elle a fait l'impasse sur le volontariat que les élus considèrent comme nécessaire.

Un certain nombre de coordinateurs ne souhaite pas exercer cette nouvelle activité qui correspond à une évolution qu'ils n'ont pas choisie.

Leur imposer ce changement, c'est prendre le risque du rejet de cette nouvelle tâche.

Pour les élus, la nouvelle activité ne peut être satisfaisante.

Certes elle permet d'élargir son champ de compétence mais de manière limitée : jamais les coordinateurs ne seront considérés comme des révéléteurs à part entière puisqu'ils ne seront compétents et mobilisés que sur une partie de leurs fonctions, la vérification des images.

Cette évolution fait d'eux des « demi-révéléteurs » !

Ils constatent que la direction ne va pas au bout de la démarche.

Plutôt que d'attribuer une tâche supplémentaire aux coordinateurs, ils réitèrent leur demande de recrutement dans les postes gelés à la suite de la RCC pour former des révéléteurs à part entière.

Ils font le constat que la direction s'entête dans un passage en force, qui sous prétexte d'économies, dégrade la qualité du travail de vérification des images pour les éditions matinales, soumet les coordinateurs à de nouvelles tâches qui viennent s'ajouter à celles qu'ils doivent déjà assumer.

Ils considèrent le métier de révéléteurs comme une activité à part entière.

Or la proposition faite n'est pas satisfaisante pour les coordinateurs tout comme pour les éditions du soir, les matinales de la semaine et du week-end.

Pourquoi celles-ci ne bénéficieraient-elles pas des mêmes moyens que le 13 H ou le 20 h ? C'est donc un projet incomplet et inabouti qui leur est soumis et pour lequel, s'ils peuvent souligner des avancées, celles-ci ne sont pas suffisantes pour justifier un avis positif.

Les débats ont mis en évidence l'impréparation de ce projet, pas de prise en compte de l'édition du 23H de France info, pas de prise en compte de l'édition du week-end, une fiche de poste imprécise qui parle dans la rubrique « vos activités », « de procéder à un montage spécifique avec un collaborateur qualifié ».

Pour les élus ce collaborateur qualifié ne peut être qu'un monteur.

Les élus veulent que cette mention soit précisée sur la fiche de poste.

Face à cela les élus n'ont pas d'autre choix que d'émettre un **avis négatif** sur ce projet qui impose une évolution sans prendre compte les salariés, rejetant le principe du volontariat qui reste l'option la meilleure dans une situation d'évolution de fonctions.



Ils soulignent également le caractère insuffisant et incomplet de la formation proposée et alertent sur les conséquences liées à l'évolution professionnelle présentée qui crée une différence entre les révéléteurs des éditions du 13H et du 20h et ceux travaillant pour les éditions matinales.

Cet état n'est pas sans risques psychosociaux pour les salariés concernés et sans risques de conflit.

Il leur semble indispensable de suivre la mise en œuvre de ce projet et veulent un point en CSE au mois de juin.

Ils incitent la direction à plus d'ambition, pour les coordinateurs d'une part et pour les éditions matinales d'autre part, dans un souci d'excellence de paix sociale.

Paris, le 11 avril 2024.

**Votants** : 25 voix

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

*Les organisation syndicales CGT, FO, UNSA, CGC, CFDT, SNJ s'associent.*